

Je termine mes remarques en formulant le vœu que tous les députés comprendront l'importance de ce bill et de cette représentation qui est non seulement souhaitable, mais nécessaire.

[Traduction]

M. William Knowles (Norfolk-Haldimand): Monsieur l'Orateur, je tiens à féliciter le ministre d'avoir ramené le bill C-197 à la Chambre afin que le sort en soit réglé autrement que par des déclarations à la presse et autres organes d'information. J'ai une raison de me montrer aimable envers le ministre. J'espère qu'il visitera le comté de Norfolk cet automne pour assister à l'ouverture d'une exposition agricole. Nous comptons que le ministre acceptera l'invitation que lui a faite la société agricole de la région.

Je participe à ce débat pour prouver la logique de mes observations. Au cours de la session, dans le discours du trône et dans une déclaration préliminaire, le ministre a exprimé son intention de présenter une mesure qui permettrait à des offices nationaux de commercialisation de fonctionner au Canada, et j'ai rédigé un article de journal où je saluais de tout cœur cette déclaration et disais attendre avec impatience le projet de loi.

J'ai été atterré en voyant que le bill présenté ne renfermait pas des articles qui seraient, néanmoins, d'importance vitale. Dans l'article en question, j'ai écrit qu'il était absolument essentiel aux producteurs primaires de conserver une certaine mesure de contrôle sur tout office national. Le gouvernement aurait obtenu l'assentiment de tous les partis d'opposition s'il avait inséré dans le bill un article précisant qu'indubitablement des producteurs primaires seraient désignés ou élus au Conseil national de commercialisation, ainsi qu'aux offices nationaux de commercialisation.

● (4.30 p.m.)

En deuxième lieu, le gouvernement aurait pu facilement faire accepter ses propositions, s'il avait simplement tenu un référendum ou un plébiscite quelconque parmi les producteurs de n'importe quelle matière première, afin de se rendre compte s'ils étaient favorables à l'établissement d'un office de commercialisation. S'ils l'avaient trouvé peu pratique ou non avantageux, ils devraient avoir le privilège de se prononcer contre. C'est le principe en vertu duquel les offices de commercialisation fonctionnent en Ontario. Dans cette province, une majorité de 66% des producteurs doivent approuver un programme. Ils peuvent également voter contre un office, lorsqu'ils

constatent qu'il n'agit pas dans leur intérêt bien compris—et la chose s'est produite à maintes reprises en Ontario. Nous ne sommes sûrement pas trop exigeants quand nous proposons au gouvernement d'insérer une protection ou une soupape de ce genre dans la loi actuellement à l'étude.

Nous ne nous contentons pas de l'assurance du ministre que des producteurs primaires feront partie du Conseil. Comme mes honorables amis l'ont signalé, le ministre est animé des meilleures intentions, sans aucun doute, et aussi longtemps qu'il conservera son portefeuille, il veillera sûrement à ce que cela se fasse. Nous voulons un engagement écrit; nos producteurs veulent plus qu'une assurance du ministre ou une indication qu'ils seront représentés au gré du gouvernement ou du gouverneur en conseil.

Nous nous méfions aussi de la promesse que des amendements découleront de l'étude en comité. Nous avons beaucoup appris lors de l'étude d'autres projets de loi en comité, où des amendements acceptables et sérieux, rédigés sur les conseils de juristes et formulés de manière à ne pas s'opposer aux principes de la mesure en cause, ont été rejetés par la majorité des membres. On n'a pas expliqué la situation aux producteurs du pays. Le gouvernement a dit: «Il vous suffit de faire renvoyer le bill au comité où vos recommandations et propositions seront toutes entendues et approuvées.» Il n'en est rien.

L'opposition se réjouit de la déclaration du président du Conseil privé (M. Macdonald) et du ministre, selon laquelle le gouvernement s'engage à accepter des amendements raisonnables à ce projet de loi. C'est à cause de cette garantie que nous sommes disposés à accepter une limite aux débats, à mener les discussions à bonne fin et à envoyer le bill au comité permanent de l'agriculture.

Les producteurs primaires de ma région avec lesquels je me suis entretenu au sujet du bill C-197 ont exprimé des opinions différentes. Les producteurs de volaille sont au nombre des quelques groupes qui pourront bénéficier de cette loi, et même eux n'étaient pas au courant de la façon bureaucratique et autocratique dont le Conseil national de commercialisation serait établi. De plus, les gens sont devenus soupçonneux lorsqu'on s'est rendu compte qu'il n'y avait pas assez d'exemplaires du bill pour tous ceux qui en avaient demandés afin de savoir à quoi il rime au juste. Le conseil de commercialisation des producteurs de tabac jaune de l'Ontario a adopté une attitude ambiguë à propos du bill. Il ne s'y est pas opposé, mais peut-être n'est-il pas en mesure de profiter des services d'un conseil national de commercialisation à